

Le sénateur MacEachen: D'accord.

Le sénateur Roblin: Pourquoi alors faut-il un décret?

Le sénateur MacEachen: Parce que le projet de loi ne prévoit pas de crédits.

Le sénateur Flynn: Si, c'est prévu, par le simple fait . . .

Le sénateur Frith: C'était l'essentiel de la décision!

Le sénateur MacEachen: Aucun crédit budgétaire n'est prévu dans le projet de loi.

Le sénateur Flynn: Je crois qu'il l'est, puisqu'on parle d'avoirs.

Le sénateur MacEachen: De quelle somme s'agit-il? Nommez-moi le montant!

Le sénateur Flynn: Je n'ai pas à vous préciser le montant!

Le sénateur MacEachen: Pourquoi pas?

Le sénateur Flynn: Dès que vous prévoyez la rémunération du président, le versement de son salaire, par exemple . . .

Le sénateur MacEachen: On ne prévoit pas ces fonds!

Le sénateur Flynn: Mais si, bien sûr!

Le sénateur MacEachen: Montrez-moi où cela se trouve!

Le sénateur Roblin: Nous verrons cela en comité!

Le sénateur Flynn: Le projet de loi prévoit certainement l'autorisation de rétribuer le président.

Le sénateur Murray: Le projet de loi prévoit une recommandation royale, vous ne pouvez rien changer à cela.

Le sénateur MacEachen: Pourquoi faut-il une recommandation royale?

Le sénateur Frith: Cela, c'est votre problème!

Le sénateur Flynn: Le gouverneur en conseil doit déterminer le montant à verser au président, et parce que vous accordez l'autorisation . . .

Le sénateur MacEachen: Vous n'accordez pas des crédits par recommandation royale.

Le sénateur Frith: Vous ne pouvez pas simplement avoir une recommandation royale et hop! des crédits sont accordés.

Le sénateur Flynn: . . . puisqu'on donne au gouverneur en conseil le pouvoir de payer le président, il faut lui donner le pouvoir de dépenser. Il n'est pas nécessaire de préciser le montant. Il ne l'a jamais été, mais il faut donner au gouvernement le pouvoir de dépenser, et c'est le cas.

Le sénateur MacEachen: De toute manière, cela ne fait aucune différence puisque le projet de loi n'a pas pris naissance au Sénat.

Le sénateur Flynn: Mais oui, justement. Tout est là!

Le sénateur MacEachen: Devons nous croire . . .

Le sénateur Flynn: Nous avons un projet de loi qui provient de la Chambre des communes . . .

Le sénateur MacEachen: . . . que ces projets de loi ont vu le jour au Sénat?

Le sénateur Flynn: . . . et vous aller retourner deux projets de loi.

Le sénateur MacEachen: C'est déformer . . .

Le sénateur Flynn: Vous savez très bien que si vous retournez deux projets de loi au lieu d'un seul la Chambre des communes ne les reconnaîtra pas.

Le sénateur MacEachen: Là n'est pas la question!

Le sénateur Flynn: Et si de l'avis de la Chambre—qui ne s'intéresse nullement à votre avis sur cette question—ces projets de loi sont des mesures financières, alors ils vont être étouffés. Vous le savez fort bien.

Le sénateur MacEachen: Votre argument est plutôt faible.

L'honorable John B. Stewart: Honorables sénateurs, le sénateur Flynn invite la réplique. On a soutenu que ce projet de loi est d'initiative gouvernementale. Ce qui implique qu'il est à l'abri du pouvoir du Sénat ou même de la Chambre des communes.

Le sénateur Roblin: Ce n'est pas du tout cela l'argument!

Le sénateur Stewart: C'est faux naturellement. Pendant de nombreuses années, les projets de loi émanant du gouvernement et les projets de loi d'initiative parlementaire ont été inscrits ensemble. La distinction entre les deux a été faite le siècle dernier simplement pour consacrer au gouvernement une plus grande part du temps de la Chambre des Communes. Il n'existe aucune distinction entre ces deux genres de projets de loi dans la procédure fondamentale du Parlement. Aux termes du Règlement actuel de la Chambre des Communes, le fait qu'il s'agisse de projets de loi émanant du gouvernement facilitera en fait les choses parce que celui-ci dispose de la plupart du temps de la Chambre des Communes, et s'il veut faire adopter les deux parties de ce projet de loi, il pourra ménager le temps nécessaire. Si, par contre, il s'agissait de projets de loi d'initiative parlementaire et s'ils avaient été créés par un désaccord au Sénat, le problème à l'autre endroit serait plus grave parce que le temps accordé aux projets de loi d'initiative parlementaire est strictement limité. En fait, il existe une procédure spéciale pour ce genre de projets de loi qui rend virtuellement impossible . . .

Le sénateur Flynn: Honorables sénateurs, j'invoque le Règlement. Le sénateur MacEachen a déclaré—et l'honorable sénateur tient pour acquis qu'il a raison—que le projet de loi ne parle pas d'argent.

Le sénateur Stewart: Je ne parle pas de cela!

Le sénateur Flynn: Je le renvoie au paragraphe 11(4) où on peut lire: «Le président reçoit la rémunération fixée par le gouvernement en conseil.» C'est un crédit et c'est un pouvoir de dépenser.

Le sénateur Stewart: Ce n'est pas un rappel au Règlement . . .

Le sénateur MacEachen: Ce n'est pas du tout un crédit!

Le sénateur Flynn: C'est un pouvoir de dépenser!

Le sénateur Stewart: Ce n'est pas un rappel au Règlement se rapportant à ce que je . . .

Le sénateur MacEachen: Mais ce n'est pas un crédit à dépenser.

Le sénateur Stewart: Ce n'est pas . . .

Le sénateur Flynn: Voyons! Vous devriez le savoir.